

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	13
• présents	8
• votants	8
• absents	5
• exclus	0

De la commune VENACO

Séance du 07 février 2019 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
Projet centrale photovoltaïque Giunta.

M. MEZZADRI Michel, Maire.

Étaient présents :

Jean CASSETTANI, Michel ISACCO, François BATTESTI, Jeanne LEVANTI, David PIFERINI, Béatrice POLI-PORTELETTE. Jean Michel RINIERI.

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Jean-Marie AULONI, Marie-Dominique GIACOBBI, Paul GIACOBBI, Joseph GRISCELLI, Christophe MARIANI.

Un scrutin a eu lieu,
ISACCO, Michel

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

LE MAIRE dépose sur le bureau le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Giunta sur la parcelle cadastrée section AH n° 122.

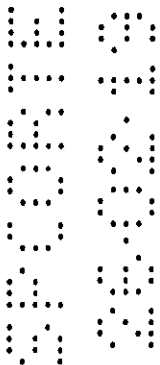
Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Giunta sur la parcelle cadastrée section AH n° 122,

- autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Ont signé les membres présents.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08 février 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 janvier 2019.

Fait VENACO, le 22 février 2019

Le Maire

